

## Délibération n° 2024-49

**Objet : Approbation du projet d'aménagement des cours d'école du groupe scolaire « Les Néfliers » et du plan de financement initial associé**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présents :</b>	<b>18</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>1</b>
<b>Absent excusé :</b>	<b>0</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique [Telerecours citoyens accessible par le biais du site \[www.telerecours.fr\]\(http://www.telerecours.fr\)](http://Telerecours.citoyens.accessible.par.le.biais.du.site.www.telerecours.fr).*

#### Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 26/09/2024
- date de publication : 26/09/2024

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

# CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

## Séance du jeudi 19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le treize septembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

#### Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Brigitte RICHARD, Madame Slavica TANKOSKA, Monsieur Matthieu TABURET.

#### A donné pouvoir à :

Monsieur Géraud PAPON à Monsieur Matthieu TABURET.

#### A été élue secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Sophie CARTIER.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 037-213701790-20240919-DELIB\_2024\_49-DE



## Mesdames TERRIEN et BOULAY exposent :

La Commune a sollicité l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (A.D.A.C) d'Indre-et-Loire afin de travailler au projet d'aménagement des cours d'école du Groupe scolaire « Les Néfliers » avec pour objectif de désimperméabiliser et de végétaliser ces espaces.

En effet, dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur, il est nécessaire d'adapter ces espaces aux changements climatiques en retirant une partie des enrobés présents et en favorisant l'effet d'ombrage voire en créant un ensemble d'îlots de fraîcheur pour le bien-être de tous (enfants, enseignants, personnel communal).

Par ailleurs, parce qu'elles sont idéalement situées en centre-bourg, les cours d'école, lieux de proximité et du quotidien, peuvent ainsi devenir des terrains d'actions idéaux et visibles pour participer au développement de la nature en ville.

Enfin, la réflexion autour du réaménagement de ces espaces est également l'occasion de s'interroger sur leurs vertus pédagogiques afin que les temps en extérieur contribuent à développer l'autonomie, la sociabilité et la créativité des enfants.

Dans ce cadre, l'A.D.A.C a présenté à la municipalité un projet global composé de deux tranches de travaux :

- La première tranche concernera la cour d'école maternelle avec des travaux programmés à l'été 2025,
- La seconde tranche concernera la cour d'école élémentaire avec des travaux programmés à l'été 2026.

Le projet concernant la cour d'école maternelle, particulièrement exposée, s'articule autour de la création d'une aire de jeux (reprise des modules de jeux existants) avec sol souple perméable (copeaux de bois, gravillons roulés...). Par ailleurs, des circuits et différents jeux seront peints sur l'enrobé existant en valorisant l'emploi de teintes claires et en accompagnant les circulations dans les différentes mobilités piétonnes et en draisiennage. Un bosquet de petits arbres sera créé au centre de la cour. De petites assises y seront installées afin de bénéficier de l'ombre des arbres. Il est également proposé de créer un espace jardiné à vocation pédagogique dans le renforcement donnant sur le monument aux morts avec plantation d'une haie pour mettre à distance la cour d'école depuis la rue de la Mairie. Le préau sera modifié ou remplacé afin de permettre aux enfants de bénéficier d'une protection supplémentaire les jours de fort ensoleillement.

Le projet concernant la cour d'école élémentaire consiste pour sa part dans l'aménagement d'un espace de jeux avec création d'un parcours de billes et la reprise de jeux existants. Dans cet espace, le revêtement sera en partie changée pour plus de perméabilité. Le terrain de sport sera également déplacé et réduit avec un changement de revêtement. Par ailleurs, un coin dit « calme » sera créé autour d'un arbre et d'une assise. Enfin, des arbres de petite hauteur seront implantés et des assises créées dans les limites de la cour, sur une bande plantée, permettant ainsi une transition entre les espaces et une qualification de la limite entre l'espace clos et l'extérieur. Parmi les autres projets, il est imaginé de créer sur le mur aveugle soit un support d'activité de type parcours suspendu ou petit mur d'escalade soit un mur d'expression libre.

### Approche financière :

Madame Christine BOULAY, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée aux finances, informe que l'ADAC estime le coût total des travaux pour les deux cours à 240 000,00 euros, en dehors de l'hypothèse de construction d'un préau neuf.

- 129 500,00 euros pour la première tranche, intégrant l'extension du préau existant avec système identique au module existant, couvrant une surface approximative de 50 m<sup>2</sup> (surface totale du préau avec extension = minimum 100 m<sup>2</sup>) pour 30 000,00 euros.
- 110 500,00 euros pour la deuxième tranche.

En ajoutant, au coût des travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre, études, frais d'insertion et mission CSPS, le montant de l'opération est estimé à **271 000,00 euros**.

Pour l'aider à financer ce projet, la Commune sollicitera :

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 037-213701790-20240919-DELIB\_2024\_49-DE





- Le fonds vert renaturation de l'Etat à hauteur 60 %,
- Tours Métropole Val de Loire en mobilisant l'intégralité du fonds vert Tours Métropole Val de Loire 2024 d'une part et une partie du fonds de soutien aux actions des communes d'autre part à hauteur de 20 %. Il est précisé que l'intervention financière de Tours Métropole est plafonnée à 50% du reste à charge pour la Commune.

**La Commune financerait donc l'opération à hauteur de 54 200,00 euros, soit 25 % des dépenses estimées.**

Le plan de financement initial pour la tranche 1 proposé est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Honoraires MOE	24 000,00	ETAT (Fonds vert renaturation 2025) - 60 %	162 600,00
Travaux - Estimation (ADAC)	240 000,00	Tours Métropole (Fonds vert TMVL 2024) - 15,77 %	42 747,00
Frais d'insertion	2000,00	Tours Métropole (Fonds de soutien aux projets des communes membres) - 4,23 %	11 453,00
C.S.P.S	2500,00	Autofinancement - 20 %	54 200,00
Etudes	2500,00		
<b>TOTAL</b>	<b>271 000,00</b>		<b>271 000,00</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis de la Commission Enfance, jeunesse, aînés, solidarités en date du 20 juin 2024 ;

**VU** l'avis de la Commission Finances en date du 10 septembre 2024 ;

Sur le rapport de Madame Eugénie TERRIEN, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à l'enfance, à la jeunesse, aux aînés et à la solidarité, et de Madame Christine BOULAY, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée aux finances, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet d'aménagement des cours d'école du groupe scolaire « Les Néfliers » de Parçay-Meslay ;
- **APPROUVE** le plan de financement initial associé tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible au titre du fonds vert renaturation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.



Secrétaire de séance,

**Sophie CARTIER**



Le Maire,

**Bruno FENET**

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 037-213701790-20240919-DELIB\_2024\_49-DE

